

retards, les erreurs et les imbroglios dans les prestations d'assurance-chômage sont attribuables à la réglementation des rouages à Ottawa. Une saine planification doit tenir compte des besoins propres à la population en cause et la seule façon de connaître ces besoins est de consulter les intéressés.

Il me paraît beaucoup plus utile de considérer des cas précis de cette façon que d'essayer de tirer le meilleur parti d'un mauvais travail en brouillant les cartes comme le premier ministre l'a fait ou comme l'auteur de l'adresse en réponse au discours du trône l'a fait quand il a dit:

Je puis affirmer cet après-midi sans l'ombre d'un doute que les personnes âgées du Canada profitent de la société juste que notre gouvernement a promise . . .

Les personnes âgées n'en croient rien et je ne vois pas comment le député de Bruce (M. Whicher) a pu le croire lui-même, soucieux qu'il était de protéger le gouvernement, quitte à se livrer à des acrobaties périlleuses.

Une planification à long terme est requise dans bon nombre de domaines après ces années au cours desquelles on a laissé l'entreprise privée produire n'importe quoi qui soit apte à se vendre à profit, l'encourageant même, et on a grandement négligé tous les autres besoins de la collectivité. Par exemple, étant donné que dans ma propre ville de Vancouver les intérêts immobiliers ont toujours été représentés à l'excès au conseil de ville,—en vérité je serais tentée de croire que nous avons un véritable lobby immobilier au lieu d'un conseil municipal,—la situation des transports y est désastreuse. J'ai noté avec plaisir que, selon le nouveau ministre des Affaires urbaines (M. Basford), le gouvernement fédéral avait décidé de mettre de côté les plans du complexe Four Seasons qui menaçait l'entrée du parc Stanley et qui aurait accru la circulation de 40 p. 100 à un endroit déjà trop congestionné et pollué. J'espère bien que ce projet est vraiment mort. J'ai eu connaissance de trop de résurrections là où des propriétaires de terrains sont en cause pour en être certaine tant que le ministre ne nous aura pas démontré qu'un enterrement approprié a eu lieu précédé d'une cérémonie convenable.

Aujourd'hui, une autre menace au bien-être de la localité reçoit, semble-t-il, l'approbation du ministre de l'Environnement (M. Davis). J'espère que ce n'est qu'une apparence. Il s'agit du projet d'un troisième passage vers la rive nord. Les intéressés commentent tout juste à se rendre compte du fait que, pont ou tunnel, ce passage ne serait que le premier maillon d'un nouveau réseau de voies rapides qui sectionneraient plusieurs quartiers de notre ville en aggravant les problèmes posés par la pollution, le bruit, les embarras de circulation et tous les autres désagréments et dangers que nous avons remarqués dans les grandes villes.

M. Benjamin: Est-il un hamburger?

Mme MacInnis: Point n'est besoin d'être un hamburger pour s'apercevoir de ce danger. Nombre de gens sont convaincus que le problème aujourd'hui en est un de déplacement de personnes bien plus que de voitures. Nous voudrions voir cette somme de 123 millions de dollars que le gouvernement fédéral aurait promise servir à l'établissement d'un système de transport rapide qui déplacerait les gens plus vite et avec plus d'efficacité que le pont-tunnel projeté qui serait emprunté par trop de voitures à un seul passager. Moi qui ai une voiture, je serais heureuse qu'on aménage des terrains de stationnement autour de la ville et qu'on établisse un système de transport rapide à destination du centre-ville. Dans le cas du transport

rapide, c'est l'unique moyen de couvrir ses frais. Quant aux propriétaires de voitures privées qui voudraient absolument circuler dans le quartier des affaires, il y aurait bien des façons d'exiger d'eux un supplément pour ce privilège. De toute façon, j'espère qu'Ottawa sera disposé à mettre l'argent voulu à la disposition du Conseil de ville pour le mode de transport qu'il jugera le meilleur. Et j'espère qu'après sa longue période d'hésitations, le Conseil de ville saura prévoir pour longtemps les besoins réels de la ville de Vancouver en matière de transport.

Deux phrases du discours du trône m'ont plu de façon particulière, l'une sur l'opportunité de politiques destinées à assurer l'égalité si longtemps attendue des femmes au sein de la société canadienne et l'autre, sur le fait que ces politiques seraient annoncées au cours de la session actuelle. Je le répète, ces deux phrases m'ont fait plaisir. Je pense néanmoins que les Canadiennes seraient, comme moi, plus heureuses d'y voir l'annonce d'une mesure législative, comme la modification de la loi sur la formation professionnelle des adultes, pour y inclure les femmes qui ont travaillé au moins trois ans au foyer, d'une modification à la loi sur les pensions du Canada, pour y inclure l'épouse du cotisant ou vice versa, d'une loi pour favoriser les garderies ou de n'importe laquelle des nombreuses mesures essentielles à l'égalité de la femme et par là à la plus grande libération des deux sexes.

On annonce dans le discours du trône une mesure bien précise en vue d'accroître les prêts aux termes de la loi canadienne sur les prêts aux étudiants et de permettre à ces derniers d'emprunter davantage au cours d'une année donnée. Voilà une excellente disposition. Mais une plus nécessaire encore s'imposait, une modification permettant aux étudiants qui ont terminé leurs études de ne rembourser leurs prêts qu'après s'être assuré un emploi. Essayer de tirer de l'huile d'un mur, comme on le fait actuellement, c'est un procédé extrêmement douloureux pour les chômeurs et le nouveau ministre des Finances (M. Turner) s'en rendra compte, je pense. Quelques-uns des cas plus pathétiques m'ont été signalés, entre autres ceux d'étudiants qui ayant emprunté de l'argent pour leurs études universitaires, avaient en vain cherché du travail une fois leurs études terminées et qui se voient maintenant obligés de rembourser leurs prêts sans pouvoir le faire.

Nous avons aussi maintenant un nouveau ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andras), Comme la Commission des prix et des revenus, instituée en 1969, a coûté jusqu'ici environ quatre millions de dollars donc la deuxième parmi les plus coûteuses, une des premières priorités du ministre ne serait-elle pas de déterminer quel rôle elle devra jouer pendant les quatre derniers mois de son existence? Elle avait été instituée pour combattre l'inflation. Au contraire, elle a employé ses ressources à combattre les syndicats ouvriers. Pendant ce temps, l'indice des prix pour novembre et décembre a monté plus que jamais pendant la même période depuis 10 ans. L'indice des prix à la consommation pour décembre 1971 a été de 5 p. 100 plus élevé que celui de décembre 1970. Le coût de la vie monte encore.

Le nouveau ministre de la Consommation et des Corporations ne pourrait-il pas reprendre une des tâches laissées inachevées par son prédécesseur et charger la Commission des prix et des revenus de faire une étude suivie d'un rapport sur les méthodes qui permettraient aux consommateurs à faible revenu de faire face à la hausse du coût de la vie? Ne pourrait-il pas amorcer une étude sur la façon d'établir des contrôles des prix embrassant tous les